

PROJET DE LOI

adopté

le 17 avril 2013

N° 133
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'**accord de sécurité sociale**
entre le Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 709 (2011-2012), **456** et **457** (2012-2013).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, signé à Montevideo le 6 décembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 avril 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 709 (2011-2012), Sénat.